



Registre mensuel Rejets radioactifs du mois de Octobre 2022

Centre Nucléaire de Production d'Électricité EDF
CNPE EDF - CNPE Tricastin

Registre n°
EDF-TRI-2022-10-RAD-Men-00

SIGNATAIRES	NOM	DATE
Approbateur		
Responsable du site		

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			



Observation(s) globale(s) au registre

Aucune observation globale apportée au registre ce mois-ci.

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

TABLE DES MATIERES

1.	Objet du registre.....	4
2.	Limites réglementaires.....	4
3.	Rejets radioactifs liquides.....	5
3.1	Bilan des rejets radioactifs liquides.....	5
3.2	Bilan des activités rejetées par radionucléides.....	5
3.3	Débits d'activités au point de rejet.....	5
3.4	Bilan différé des rejets radioactifs liquides.....	6
4.	Rejets radioactifs gazeux.....	7
4.1	Bilan des rejets radioactifs gazeux.....	7
4.2	Bilan des activités rejetées par radionucléides.....	7
4.3	Bilan différé des rejets radioactifs gazeux.....	7
4.4	Débits d'activités aux cheminées principales.....	8
4.5	Contrôle activité cheminées annexes.....	8
4.6	Estimation des rejets gazeux diffus.....	9
5.	Energie produite.....	10
6.	Statistique mensuelle des vents.....	10

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

1. Objet du registre

Ce registre rassemble les données relatives aux rejets d'effluents radioactifs liquides et gazeux de EDF - CNPE Tricastin pour le mois d'Octobre 2022.

Par ailleurs, certaines données des mois précédents, non disponibles au moment de la finalisation du registre, sont présentées avec la mention du mois correspondant aux périodes de prélèvements.

Ces résultats sont transmis aux Autorités de contrôle conformément :

A l'article 4.4.2 de l'Arrêté du 7 février 2012 modifié par l'Arrêté du 26 juin 2013 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (dit "Arrêté INB").

A l'article 5.1.1 de la décision n° 2013-DC-0360 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 16 juillet 2013 relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base (dite "Décision Environnement").

A l'article 5.1.1 de la décision n° 2017-DC-0588 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 06/04/2017 relative aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance des réacteurs électronucléaires à eau sous pression (dite "Décision Modalités Parc").

2. Limites réglementaires

La surveillance des rejets radioactifs liquides et gazeux de l'ensemble des installations du site doit satisfaire à l'ensemble des prescriptions des décisions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Décision n°2008-DC-0101 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 mai 2008 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n°87 et n°88 exploitées par Electricité de France (EDF-SA) sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux (département de la Drôme).

Décision n°2008-DC-0102 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 mai 2008 fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n°87 et n°88 exploitées par Electricité de France (EDF-SA) sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux (département de la Drôme).

Décision n° 2017-DC-0588 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 avril 2017 relative aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance de l'environnement des réacteurs électronucléaires à eau sous pression.

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			



3.4 Bilan différé des rejets radioactifs liquides

Ce bilan présente le bilan enrichi des résultats du ⁶³Ni ajouté aux PF&PA.

TRICASTIN 1,2,3,4	Activités rejetées (MBq)			
09/2022	Totaux Mensuels			
	Volume rejeté (m3)	C14	Ni63	Autres PF&PA(1)
Mensuel	4,02E+03	6,541E+03	5,142E+00	7,419E+01
Cumul depuis le 01/01	3,51E+04	5,70E+04	3,83E+01	4,15E+02
Limites annuelles	/	2,60E+05	/	6,00E+04

(1) ⁶³Ni inclus

Commentaires : RAS

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

4. Rejets radioactifs gazeux

4.1 Bilan des rejets radioactifs gazeux

TRICASTIN 1, 2, 3, 4 10/2022	Activités rejetées (totaux mensuels)				
	Vol rejeté (m3)	Tritium (TBq)	Gaz Rares (TBq)	Iodes (GBq)	Autres PF&PA (1) (GBq)
Mensuel	4,15E+08	7,841E-02	4,723E-02	1,017E-03	3,060E-04
Cumul depuis le 01/01	3,98E+09	9,99E-01	1,09E+00	1,27E-02	3,19E-03
Limites annuelles (2)	/	8,00E+00	7,20E+01	1,60E+00	1,60E+00

(1) hors 14C et 63Ni (2) : la limite annuelle « autres PF&PA » inclut les émetteurs Bêta ou gamma hors 14C et 3H

Commentaires : RAS

4.2 Bilan des activités rejetées par radionucléides

TRICASTIN 1, 2, 3, 4 10/2022	Activités rejetées													
	Gaz Rares (TBq)						Iodes (GBq)		Autres PF&PA (hors 14C) (GBq)					
	133Xe	135Xe	41Ar	131mXe	85Kr	/	131I	133I	/	134Cs	137Cs	58Co	60Co	/
Totaux Mensuels	3,508E-02	1,089E-02	1,253E-03	1,777E-06	2,069E-06	/	1,297E-04	8,868E-04	/	6,409E-05	6,970E-05	6,787E-05	1,044E-04	/
Cumuls depuis le 01/01	4,05E-01	6,54E-01	3,01E-02	2,36E-05	7,40E-05	/	4,46E-03	8,19E-03	/	6,54E-04	6,86E-04	6,61E-04	1,17E-03	/

Commentaires : RAS

4.3 Bilan différé des rejets radioactifs gazeux

TRICASTIN 1, 2, 3, 4 2022	Activités rejetées en C14 en GBq			
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
Totaux	8,216E+01	1,813E+02	/	/
Cumul depuis le 01/01	8,22E+01	2,63E+02	/	/

Commentaires : RAS

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

4.4 Débits d'activités aux cheminées principales

Valeurs maximales des débits d'activités (Bq/s)				
10/2022	Gaz Rares	Tritium	Iodes	Autres PF&PA (1)
Cheminée du BAN 9 (TRANCHE 1-2)	8,45E+04	1,69E+04	6,09E-01	6,46E-02
Limites	5,00E+07	5,00E+06	5,00E+02	5,00E+02
Cheminée du BAN 8 (TRANCHE 3-4)	1,03E+05	1,60E+04	1,88E-01	7,63E-02
Limites	5,00E+07	5,00E+06	5,00E+02	5,00E+02
Global Site	1,84E+05	3,25E+04	7,12E-01	1,33E-01
Limites Global Site	1,00E+08	1,00E+07	1,00E+03	1,00E+03

(1) hors 14C, 63Ni et autres Bêta purs

Commentaires : RAS

4.5 Contrôle activité cheminées annexes

Cheminées annexes contrôlées
Annexe ATC
Annexe LAV
Annexe BAC

Commentaires : Aucune présence d'activité volumique bêta global d'origine artificielle n'a été détectée sur l'ensemble des prélèvements du mois sur les cheminées annexes.

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

4.6 Estimation des rejets gazeux diffus

Rejets Diffus	Activité diffusée (Bq)		Volume (m3)
	Tritium	Iodes	
10/2022			
PTR	1,312E+07	/	1,58E+03
S	/	/	/
GCT	/	/	/
T	1,862E+07	/	1,64E+03
Ex	7,071E+03	/	1,69E+04
Total des rejets diffus	3,175E+07	/	2,01E+04
Total des rejets gazeux	7,841E+10	1,017E+06	4,15E+08
Cumul des rejets diffus depuis 01/01	1,10E+09	/	/
Cumul des rejets gazeux depuis 01/01	9,99E+11	1,27E+07	/

Commentaires : RAS

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			



Centre Nucléaire de Production d'Électricité de
EDF-TRI-2022-10-RAD-Men-00

Registre mensuel
Rejets radioactifs

5. Energie produite

10/2022	Energie Produite (GWh/j)			
N° Réacteur	TRI-1	TRI-2	TRI-3	TRI-4
Brute	5.70E+02	6.75E+02	0.00E+00	0.00E+00
Nette	5.44E+02	6.50E+02	-4.00E+00	-6.00E+00

Commentaires : RAS

6. Statistique mensuelle des vents

Direction	10/2022																		Vents calmes	Vitesse moyenne (m/s)
	20°	40°	60°	80°	100°	120°	140°	160°	180°	200°	220°	240°	260°	280°	300°	320°	340°	360°		
Fréquence (%)	23,10	3,90	0,80	0,90	1,00	1,10	1,00	3,00	9,30	10,70	9,00	5,10	2,20	1,10	1,30	1,10	1,90	8,10	15,40	/
Vitesse (m/s)	5,90	3,20	1,20	1,30	1,70	1,90	3,10	3,10	3,40	3,30	3,00	2,90	2,80	1,40	1,00	1,10	1,50	4,00	< 0,50	3,80

Commentaires : RAS

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF